L'ABEILLE.

PAR BELLIER, MAGNE & CO
NOTAIRES PUBLICS
CONDITIONS DE L'ABEILLE.
ABONNEMENT
Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal de la campagne, trois fois par semaine, une année d'avance, 10

Le terme de l'abonnement est pour une année. Aucune réduction sur un journal non complet. Le prix de l'abonnement, si non payé comptant, ou pendant le 1er mois, à moins qu'il n'en soit donné avis par écrit, une autre année sera considérée comme commencée.

ANNONCES: Les annonces sur affaires de chaque langue, pour la première insertion, seront payées comme pour une ligne ordinaire. Pour chaque insertion subséquente, elles seront payées pour une nouvelle ligne. Le tarif est de 10 A. lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces: Les annonces de commerce, les renouvellements de baux, ventes de banques, compagnies d'assurances et autres institutions, dont le prix est fixé par contrat, seront payées à raison de 3 cents par ligne, pour chaque insertion. Les annonces de ventes judiciaires, et de l'étude, seront payées à raison de 50 cts par ligne.

LES ANNONCES de ventes de propriétés, des articles perdus, ou trouvés, des objets à vendre, à louer ou à échanger, seront payées à raison de 25 cts par ligne, pour chaque insertion.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles, seront payées au prix ordinaire.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que pendant un temps limité, seront payées au prix de 25 cts par ligne, pour chaque insertion.

LES ANNONCES de ventes de propriétés, de plantations et habitations, de navires en bas prix à vendre, à louer ou à échanger, seront payées à raison de 25 cts par ligne, pour chaque insertion.

LES ANNONCES qui ne seront pas marquées du nombre de fois qu'elles doivent être insérées, seront payées au prix de 25 cts par ligne, pour chaque insertion.

LES ANNONCES qui ne pourront pas se classer, ne seront pas publiées pendant un mois et seront mises de côté, sauf à en payer le prix.

AUCUNE ANNONCE de faillite ne sera publiée, à moins qu'elle ne soit de l'insertion, et payée d'avance, ou qu'il y ait un bon connu.

LES THÉATRES et autres en droits ouverts pour l'amusement public, faisant insérer chaque jour de nouvelles annonces, pendant la saison des théâtres paieront $150.

LES ANNONCES de concerts, bals et autres amusements publics, faisant insérer chaque jour de nouvelles annonces, pendant la saison des théâtres paieront 0$50.

LES ANNONCES de concerts, bals et autres amusements publics, ne faisant pas partie de la saison des théâtres, paieront 0$50.

LES ANNONCES de concerts, bals et autres amusements publics, ne faisant pas partie de la saison des théâtres, paieront double du prix ordinaire.

CABOTAGE.

POUR LA MOBILE.—Paquebot régulier tous les lundis de la semaine.—Tous les marchés et vendredis.—Le paquebot navigue à basse pression, CAROLE, capitaine R. A. Hiers, qui est spécialement pour les voyages du lac, ayant des commodes, partira de bout du Bayou Sarah, tous les mardis après l'arrivée du chemin de fer, et vendredis après l'arrivée des chemins de fer. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J & R GIBBONS, agents, 14 Carondelet.

POUR VICKSBURG, Grand Gulf, Rodney, Natchez et tous les lieux intermédiaires, le bateau à vapeur MISSOURI, capt. Grice partira tous les jeudis soirs, à 4 heures, de grand bord. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à CHS. DOANE & CO. 60, Poydras.

ARRANGEMENT DE TE
POUR SAINT ROMAIN, Port Hudson, Bayou Sarah et Tunica.—Le magnifique BRILLANT, partira de la Nouvelle Orléans tous les mercredis et samedis à 10 heures du matin, à son retour il partira du Bayou Sarah tous les lundis et vendredis à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou capitaine Hart ou à HAWTHORN & WOODS, rue Gravier.

Ces voyages les dimanches, le Brillant n'ira pas plus haut que Bayou Sarah. 30 juin

AVIS.
Ligne de la malle des E. Unis entre la Nouvelle Orléans et Mobile.
Un bateau partira tous les jours pour Mobile après l'arrivée des chars de onze heures.
Pour fret ou passage, s'adresser à O. STORER, 70 Camp, Bureau de la malle des Etats Unis.

PAQUEBOT REGULIER.—Pour la ligne St. Louis, Pasto-Christiana, Mississippi City, Biloxi et Pascagoula.—Le bateau à vapeur SWAN, capitaine W. H. Lambert, partira tous les marchés et jeudis après l'arrivée des chars de onze heures du matin, et tous les samedis après l'arrivée des chars de 7 heures du soir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à PRIESTLEY & BLIV, 19, Nlle Levee.

PAQUEBOTS REGULIERS ENTRE LA
NOUVELLE ORLEANS & BOSTON.
LIGNE DE FAIRFIELD, LINCOLN & ca.
Pour partir de la Nouvelle-Orléans tous les deux jours.

Navires Kentucky	capitaines Rogers
Dixie,	Freeman.
Louisiane	West.
Banque Rashaw.	Howes.
Sultan,	Burwell.
Natchez,	Lindsey.
Southerner,	Hewlett.

Tous les navires ci-dessus sont de première classe et construits de manière à ne pas craindre le commerce, ils ne sont pas de ceux qui ne sont propres qu'à transporter des passagers, leur capitaine sont des plus recommandables et ont de l'expérience, et sont tous bons marins. Le bon traitement des passagers, leur sera toujours le devoir de chaque capitaine. Les passagers trouvent les hommes d